

COMPTE RENDU

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de Monclar, convoqué le 18/06/2024, s'est réuni en Mairie le 25/06/2024 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSSIÈRE, Maire.

Présents : Mmes CATHERINE. MARTINET. Mrs BOUSSIÈRE. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK. TOURON. VIDAL.

Absents Excusés : Mme BRULANT a donné pouvoir à M. STUYK.
M. CAGNATI a donné pouvoir à M. TOURON.

Absent : Mme BERNARD. Mr BIASI.

Secrétaire de séance : Mme CATHERINE.

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal.

Aucune observation n'est faite. M. le Maire passe à l'ordre du jour.

Renouvellement convention mise à disposition ATSEM :

M. le Maire fait part à l'assemblée que la mise à disposition de Chantal FEILLES se termine au 31 août 2024. Afin de préparer la rentrée scolaire 2024/2025, M. le Maire propose le renouvellement de la convention à compter de la rentrée 2024 pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal accepte la reconduction de la convention de mise à disposition de Chantal FEILLES à compter du 1^{er} septembre 2024 pour une durée de 3 ans et autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Tarifs cantine, rentrée 2024 :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels de la cantine :

- Repas enfant : 2.80 €,
- Repas adulte : 5.00 €.

Il explique qu'il y aurait lieu de revoir légèrement le montant du prix des repas à compter de la rentrée 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'appliquer la hausse de 0.10 € au tarif enfant,
- D'appliquer la hausse de 0.50 € au tarif adulte.
- De fixer le prix des repas pour la rentrée 2024 aux tarifs suivants :
 - Repas enfant : 2.90 €.
 - Repas adulte : 5.50 €.

Admission en non-valeur de titres de recettes :

Madame le Comptable Public expose que certains titres de recettes des années 2019, 2020, 2021, 2022 [Etat 6578190015] n'ont pu être recouverts et demande leur admission en non-valeur par courrier explicatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes énumérées en annexes ;
Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 4 447.97 € ;
Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Cabinet Médical :

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Mme MADELENNE, Infirmière libérale. Mme MADELENNE souhaiterait louer l'ancien cabinet médical pour y installer son cabinet infirmier. Le conseil municipal émet un avis favorable à la location de ce local à Mme MADELENNE pour un montant de 350 € mensuel.

Espace Roger Louret (Hommage) :

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal [cf. CM 12/09/23] de donner le nom de Roger Louret à la Placette à proximité du Théâtre de Poche.

M. le Maire informe avoir rencontré Guy Louret pour lui faire part de la décision susdite. L'espace envisagé ne lui paraît pas adéquat par rapport à la notoriété de son frère Roger Louret.

M. le Maire sollicite les membres du conseil pour savoir s'il faut maintenir ce lieu ou envisager d'ajouter également la rue du Château d'Eau.

Le conseil municipal maintient et confirme sa décision du 12/09/2023.

Mise à disposition Espace Roger Louret :

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande du Cabaret Le Cristaldo, à savoir l'utilisation de la Placette jouxtant la Place du 08 Mai 1945 pour installer le matériel nécessaire et offrir un service de restauration.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une autorisation d'occupation a été donnée verbalement mais qu'une convention doit-être établie sur les conditions d'occupation, les responsabilités des parties et fixant le montant de redevance d'occupation du domaine public.

Le conseil municipal regrette que l'autorisation ait été donnée avant la signature de la convention mais est favorable pour que ce lieu soit mis à disposition du cabaret moyennant une redevance mensuelle de 30 €. Le conseil municipal mandate M. le Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette convention.

Travaux : Aménagement abords du château d'eau :

Comme décidé lors du conseil du 25 mars dernier, M. Jugie remet à l'assemblée l'estimation financière des travaux pouvant être réalisés.

1° Proposition : Réfection complète (location engins, géotextile, calcaire, goudronnage sur 80 m2) devant les immeubles de Mrs Favale et Lombard : 3 490 € HT

2° Proposition : Réfection sans goudronnage tout le tour du château d'eau : 4 300 € HT

Le conseil municipal, après débat, est favorable à la réalisation des travaux proposés en 1° avec une participation financière de 30% des particuliers (1 000 € pour l'ensemble du chantier).

Le conseil municipal charge M. Jugie de négocier la contribution financière avec les parties et d'engager les travaux si accord.

Sans participation financière des parties, les travaux réalisés ne consisteront qu'en une réfection de l'accès au minimum en calcaire estimée à environ 300 € HT.

Point sur le ramassage des ordures ménagères :

M. le Maire donne la parole à M. Stuyk.

M. Stuyk relate les différentes étapes de la mise en place du nouveau régime de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) est un mode de financement qui amène l'usager à contribuer au service public de gestion des déchets, en fonction de l'utilisation réelle qu'il en fait. Ainsi, chaque personne devient actrice de sa production de déchets.

M. Stuyk explique également que des réunions publiques d'information auront lieu à l'automne auxquelles les élus devront s'impliquer pour répondre au mieux aux diverses interrogations des administrés.

Ce nouveau principe de collecte devrait être opérationnel en 2025.

Organisation bureau de vote élections législatives :

M. le Maire rappelle l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 30 juin et 07 juillet 2024 et demande aux conseillers de communiquer leur disponibilité pour la tenue du bureau de vote.

Après échanges, le tour de garde est établi.

Informations diverses :

Courrier Serge DELPECH :

M. le Maire donne lecture d'un courrier de doléances reçu de M. Serge DELPECH.

M. le Maire répond oralement sur certains points et lui fera une réponse écrite.

Le conseil municipal prend acte.

Tiers lieu Service Civique :

M. le Maire informe l'assemblée du départ de Pauline DEGROOTE, celle-ci étant recrutée sur un contrat plus intéressant. Le poste pour la gestion du Tiers-Lieu est donc de nouveau ouvert. L'offre sera publiée dès la résolution d'un problème technique sur la plateforme.

Divers :

M. Touron signale que les panneaux indiquant l'entrée d'agglomération « MONCLAR » en venant de Sainte Livrade et celui de « Chemin de Rouzet » ont disparus.

M. Touron est interpellé par le fait qu'il n'y ait qu'une place de stationnement matérialisée rue du Château d'Eau. M. Jugie explique qu'il n'y a pas l'espace pour des places supplémentaires mais il propose de se rendre de nouveau sur le site avec M. Touron.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
